

PROJET PAC JA : Soutenir une politique agricole commune et ambitieuse à l'échelle européenne

Constat

La crise du Covid-19 nous rappelle à quel point l'accès à une alimentation saine et durable pour l'ensemble des citoyens est indispensable. L'Europe doit envoyer un signal fort pour garantir notre souveraineté alimentaire et pour répondre à l'ensemble des défis qui se dressent devant nous.



Un défi social d'abord. Dans un contexte démographique inquiétant avec la baisse constante du nombre d'agriculteurs et le vieillissement de la population (seuls 6,5 % des agriculteurs européens ont moins de 35 ans), l'agriculture européenne est sous tension.

Economique ensuite. La Pac n'a toujours pas réussi à sécuriser le revenu des agriculteurs. En France, sans les subventions européennes, 50 % des exploitations auraient un résultat courant avant impôts négatif.

Environnemental enfin. Les préoccupations sont grandissantes, et l'agriculture est à la croisée des défis. Victime des changements, elle est aussi la solution pour protéger les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.

Nous regrettons aujourd'hui l'absence d'un véritable projet européen au service du développement des zones rurales et de la sécurité alimentaire : plus qu'un véritable projet commun, la PAC s'est progressivement transformée en une somme d'intérêts nationaux, régionaux ou sectoriels. Il en résulte :

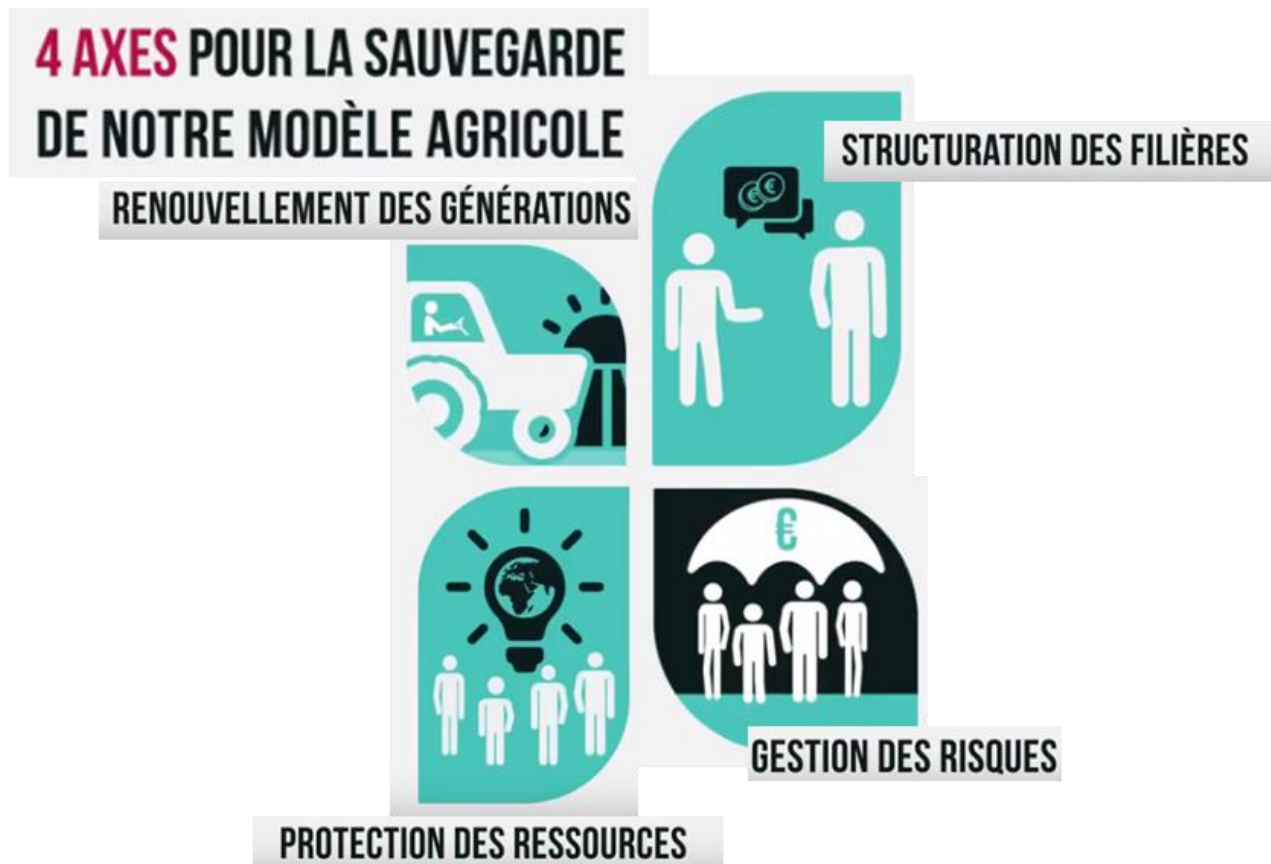
- un manque de cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et de développement international,
- l'abandon progressif de tous les outils de régulation du marché
- et des dérives créées par des outils qui ont atteint leurs limites.

L'Europe doit donc repenser sa stratégie. Une stratégie qui doit être au service d'un accès à l'alimentation pour tous. La pérennité des exploitations agricoles dans les territoires doit s'appuyer sur des filières organisées et structurées pour des producteurs sécurisés et protégés, mais aussi en phase avec la diversité des demandes. C'est l'ambition que JA porte. En parallèle de la Pac, JA prône une harmonisation et une stabilité européenne des normes sociales, fiscales et environnementales en commençant par celles qui concernent l'agriculture.

Notre ambition

Jeunes Agriculteurs appelle à une Europe forte et ambitieuse, plus proche des citoyens, plus harmonisée et solidaire, dotée d'un budget renforcé à la hauteur des enjeux.

Nous proposons qu'une véritable stratégie européenne soit mise en place, partagée, qui s'appuie sur des politiques agricole, commerciale et de développement international cohérentes entre elles, qui garantisse la sécurité alimentaire et protège ses agriculteurs.



1. pour maintenir des agriculteurs nombreux et accompagner le développement d'exploitations de type familial viables, vivables et transmissibles sur tous les territoires ;
2. pour accompagner l'orientation de ces filières vers davantage de création et de partage de valeur ;
3. pour sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires, économiques et renforcer la résilience des exploitations ;
4. pour construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens, préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

Assurer le RGA en Europe



L'Europe doit définir le renouvellement des générations comme la première des priorités à travers la mise en place d'une politique d'installation européenne, obligatoire dans tous les Etats membres

Définir une **stratégie nationale forte** en faveur du RGA sur les **deux piliers** de la Pac



Sanctuariser un budget d'au moins 4% des aides directes (à mobiliser sur les outils du P1 et du P2) mais qui doit être capable d'augmenter pour s'adapter aux réels besoins



Premier pilier de la Pac : majoration des aides pour les jeunes agriculteurs

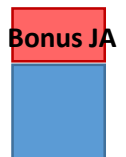
Aide forfaitaire annuelle distribué par actif durant les cinq premières années d'installation pour toute demande effectuée par un jeune agriculteur avant 40 ans.

Deuxième pilier de la Pac : aide à l'installation (DJA) pour les jeunes agriculteurs

Dispositif d'accompagnement à l'installation personnalisé mais équitable reposant sur un socle commun fort et concerté entre les régions, complété par des modulations régionales



Exclure le **critère « jeune » des critères discriminants** et intégrer des **spécificités jeunes dans tous les outils communs** (majoration des aides, prise en charge complète des dispositifs assurantiels, accès prioritaire aux mesures, investissements, etc.)



Elaboration d'une définition européenne de l'agriculteur actif adaptable dans chaque Etat membre, fondée sur l'acte de production, des critères de revenu, de temps de travail et en exclure les retraités.

Définir l'agriculteur actif pour accompagner les véritables agriculteurs

Dans un contexte de libéralisation des activités économiques, dont l'agriculture n'est pas épargnée, nous appelons à un meilleur encadrement de la profession par une définition européenne de l'actif professionnel, gage du modèle que l'on défend pour assurer l'avenir du métier et de nos territoires.

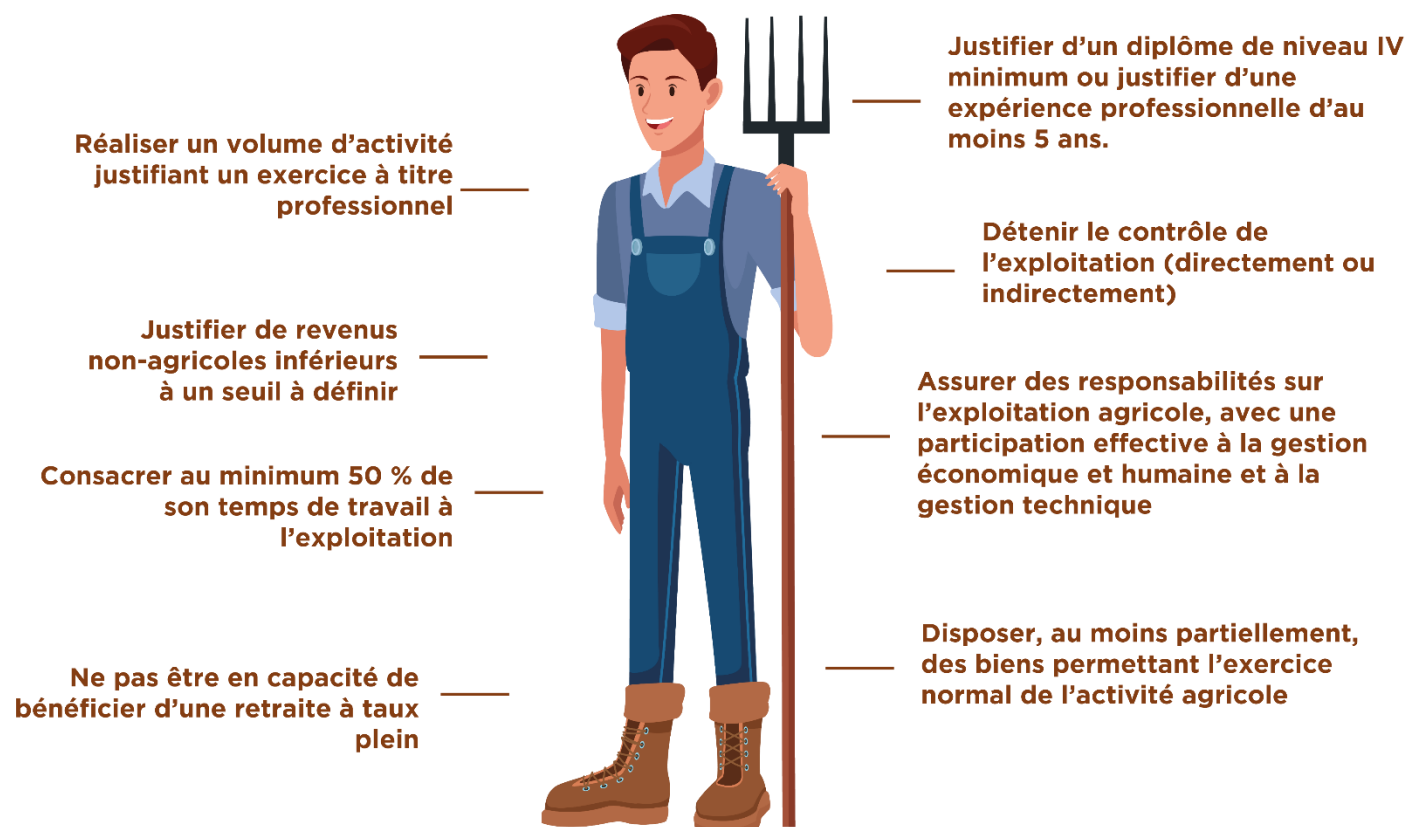
Malgré une amélioration dans la répartition des aides lors de la programmation enclenchée en 2014, une part non négligeable des aides PAC continue à subventionner des bénéficiaires comme **de grands propriétaires fonciers, des fonds d'investissement, des multinationales de l'agroalimentaire**. Cette répartition semble injuste au regard du besoin d'accompagnement des véritables agriculteurs. Par ailleurs, une trop grande part des aides PAC est aujourd'hui versée à des exploitants en âge de bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'objectif d'une définition de l'agriculteur n'est pas d'interdire l'exercice d'une activité agricole, mais au contraire de déterminer quel est le modèle agricole le plus durable sur le plan alimentaire, économique, social et environnemental et que l'on souhaite soutenir, accompagner et encadrer.

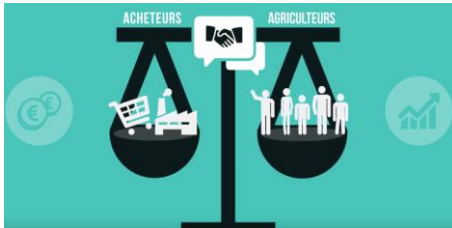
Jeunes Agriculteurs fournit ici sa définition de l'agriculteur actif.

Nous souhaitons que l'Union Européenne élabore une définition de l'agriculteur actif (adaptable dans chacun des Etats Membres) basée sur le niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail et dont les retraités, en plus d'un critère d'âge, soient exclus, et ce dans l'objectif de :

- Favoriser l'accès au foncier en limitant les situations de rente.
- Cibler les aides sur les agriculteurs présents effectivement sur les territoires ruraux, ce qui permettra aussi de les légitimer auprès des citoyens.
- A partir d'un certain âge, conditionner le maintien des aides à un projet de transmission, y compris pour les parts détenues en société.



Orienter les filières vers davantage de création et de partage de valeur



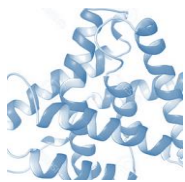
L'Europe doit accompagner l'orientation et la structuration des filières par la mise en place de soutiens ciblés



qui répondent à des objectifs de filières ambitieux, travaillés avec l'ensemble des acteurs



qui agissent comme leviers pour le développement via des conditions de majoration à ces soutiens (regroupement de l'offre, contractualisation, engagements environnementaux et territoriaux, relations inter filières, etc.)



Qui peuvent prendre des formes différentes

aides couplées à la production



aides à l'investissement dans les exploitations agricoles



aides à l'investissement dans les filières



qui répondent aux enjeux du renouvellement des générations en accordant une majoration systématique pour les jeunes agriculteurs et en ciblant des jeunes qui s'installent dans des filières qui se sont fixé des objectifs d'augmentation de production (aide à la création d'un nouvel atelier, orientation à l'installation, etc.).

Bonus JA



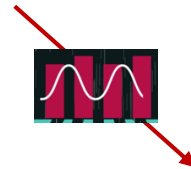
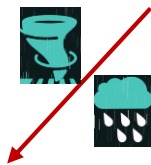
Sécuriser le revenu des agriculteurs face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques



La PAC doit permettre le renforcement et le développement d'outils fortement incitatifs et complémentaires de gestion de l'ensemble des risques climatiques, sanitaires, environnementaux et économique.



par une réorientation progressive du budget actuel des aides découplées (tout en conservant un soutien de base), dans le but de :



Renforcer les outils assurantiels, et les rendre plus attractifs, pour lutter contre les aléas climatiques :

- déclenchement en cas de perte de rendements et d'impacts sur la qualité (permettre une période de référence de dix ans)
- Application des avancées Omnibus : taux de subvention à 70%, seuil de déclenchement et franchise à 20%

Renforcer les fonds de mutualisation pur gérer à la fois les risques sanitaires et environnementaux (renforcement du FMSE notamment en créant d'autres sections), climatiques, mais également les aléas économiques en vue de sécuriser son revenu (Fonds de mutualisation intégrant un outil de stabilisation des revenus)

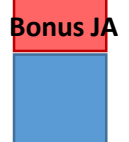
En cas de risque lié à une forte volatilité des marchés, **mettre en place d'un dispositif de correction des fortes variations du cours des matières premières**, entièrement financé par des fonds européens flexibles d'une année à l'autre

Réguler les marchés : l'ensemble de ce dispositif doit être adossé à des outils de régulation des marchés ainsi des mesures permettant d'anticiper et gérer les crises, par :

- une **meilleure adaptation de l'offre à la demande** (organisation des producteurs, régulation des volumes)
- la mise en place d'un **observatoire européen**
- la mise en place d'un dispositif de gestion des crises efficace et ambitieux (**stockage, aide à la réduction de production**), **défini en amont** au niveau européen, qui se déclenche de manière **automatique** et dont le **budget renforcé** est géré sur l'ensemble de la programmation



pour les **jeunes**, une **prise en charge avantageuse** des dispositifs de gestion des risques pendant les **10 premières années** de l'installation



Un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire et l'environnement



La Pac doit permettre de construire un nouveau pacte alimentaire avec les citoyens européens préservant la sécurité alimentaire, prenant en compte les ressources naturelles, et maîtrisant les impacts environnementaux de l'agriculture.

Mettre en place un grand plan d'investissement pour l'innovation :

- Intensifier la **politique de recherche et de développement** à l'échelle européenne
- **Accompagner, favoriser et financer l'innovation** sur les exploitations agricoles notamment en termes de lutte contre le réchauffement climatique et de stockage de matière organique dans les sols agricoles ;
- **Développer des énergies renouvelables** sur les exploitations ;
- **Favoriser l'expérimentation** de pratiques innovantes en matière d'environnement



Mettre en place une politique de protection des ressources basée sur des objectifs de résultats, via des dispositifs contractuels :

- **Fixer**, à l'échelle européenne, **des objectifs de résultats mesurables**, déclinés en objectifs nationaux ou régionaux ;
- **Définir des objectifs prioritaires** comme la préservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- **Favoriser des groupes d'échanges** entre agriculteurs pour capitaliser sur les bonnes pratiques et s'appuyer sur ces collectifs pour une évaluation participative des résultats ;
- Mettre en place, par des démarches collectives, une **rémunération des services environnementaux** par une contractualisation impliquant acteurs privés et publics

Prendre en compte les territoires difficiles via le maintien de soutiens compensatoires visant à préserver une activité économique agricole dans tous les territoires, intégrant des critères de productivité et de nombre d'actifs.

